

Envoi : 23/01/2019

Réception par le Préfet : 23/01/2019

Publication : 25/01/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-1-5-2

Séance du vendredi 18 janvier 2019

PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION ATTRIBUEE AU TITRE DES PROJETS STRUCTURANTS CTV 2014-2019 RÉGION MULHOUSIENNE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-5-2 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de l'Action Territorialisée,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la 1^{ère} révision des Contrats de Territoires de Vie 2014-2019,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2015-9-5-1 du 9 octobre 2015 relative aux Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 – Soutien aux projets structurants – 2^{ème} programmation 2015,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018 relative à la Décision Modificative n° 1 - Exercice 2018,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative à la Décision Modificative n°2 – Exercice 2018,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 30 novembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prolonge jusqu'au 3 novembre 2019, conformément à la demande de la Ville de MULHOUSE en date du 30 octobre 2018, le délai de validité de l'aide départementale de 451 418 € pour l'aménagement d'un pôle sportif avec la construction de deux salles plurivalentes sur la plaine sportive et de loisirs de la Doller dans le quartier de Bourtzwiller attribuée au titre des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2014-2019,
- Autorise le versement d'un montant complémentaire aux annuités déjà versées, qui portera le total des sommes réglées à 50% de la subvention,
- Autorise le versement du solde de la subvention afférente en une seule fois à la fin de l'opération,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme K215, chapitre 204, fonction 32, nature 204142, code programme 35721, service 006, AP 2013/K215 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité